

# Commune de Ligny-le-Châtel

## Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

### Procès-verbal

Date de convocation :	11 septembre 2025	
Affichée le	11 septembre 2025	
Nombre	de conseillers en exercice	15
Quorum :		8
	de présents	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

#### Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Marielle PHILIPPON, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER

MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER et Eric ROLLET

#### Absents représentés :

Sébastien GOUFIER pouvoir à Corinne DE CUYPER, Delphine MUNOZ pouvoir à Marielle PHILIPPON, Gilles PROU pouvoir à Alain DE CUYPER, Arnaud TISSIER à Chantal ROYER

\* \* \* \* \*

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

### FINANCES

1. Décision modificative n°1 - Amortissements

### URBANISME

2. Demande de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

### INTERCOMMUNALITÉ

3. Changement statutaire du Syndicat des Eaux de l'Aube

### QUESTIONS DIVERSES

4. Demande d'accord pour le projet de classement du buffet de l'orgue au titre des monuments historiques

- Informations diverses
- Commissions communales
- Intercommunalité
- Questions diverses

\* \* \* \* \*

### **Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme Marielle PHILIPPON pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Arrêt du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025.

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, relatif au renouvellement du contrat du régisseur du camping pour 2026. Les élus acceptent cet ajout.

## **FINANCES**

### **1. Décision modificative n°1 - Amortissements**

Le maire rappelle que la commune de Ligny-le-Châtel a cédé à la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, pour l'euro symbolique, le bâtiment 40bis du Carrouge, dont la valeur à l'actif était enregistrée pour 454 975,27 €. Elle ajoute que la durée d'amortissement de ce type d'opération a été fixée à 15 ans par délibération du 4 décembre 2024.

Toutefois, lors de l'élaboration du budget 2025, les crédits nécessaires à l'amortissement annuel de cette opération ont été omis. Elle propose de corriger cet oubli en procédant à la décision modificative suivante :

Elle propose de

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE la décision modificative n°1 proposée
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

## **PERSONNEL**

### **2. Renouvellement du contrat du régisseur du camping pour la saison 2026**

Le Maire expose que le contrat du régisseur du camping se termine au 30 septembre 2025 et qu'il est souhaitable de convenir dès maintenant du renouvellement de son contrat et des modalités d'ouverture pour 2026. Elle propose de reconduire le contrat dans les mêmes termes que cette année pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2026. Elle propose que l'ouverture du camping soit fixée au 1<sup>er</sup> avril 2026.

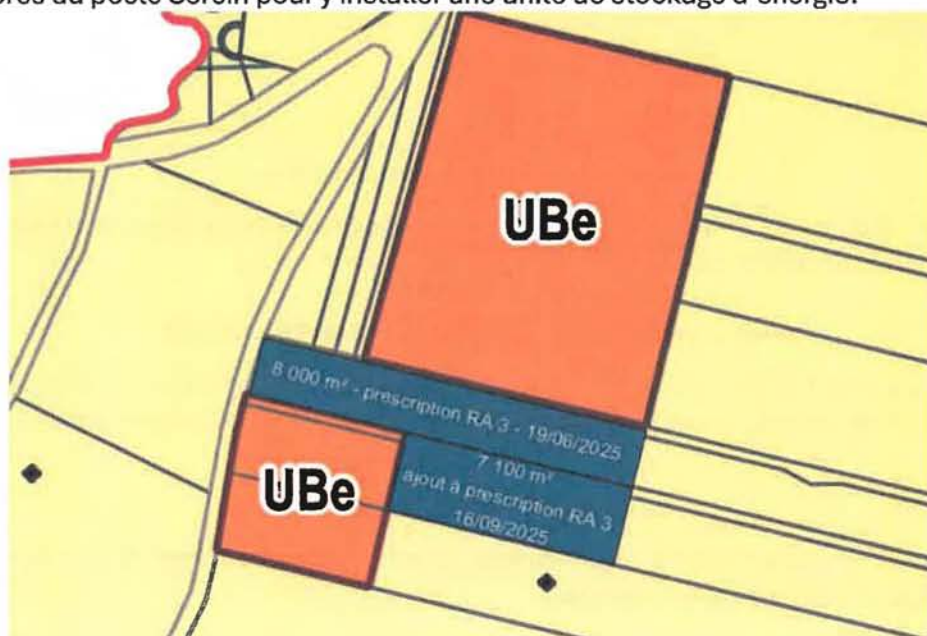
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renouveler les termes du contrat du régisseur pour 2026
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision y compris le contrat de travail
- FIXE la date d'ouverture du camping au 1<sup>er</sup> avril 2026.

## **URBANISME**

### **3. Demande de révision allégée du PLU**

Le maire donne lecture du courrier de l'opérateur SSE Renewables qui sollicite le classement d'un terrain situé près du poste Serein pour y installer une unité de stockage d'énergie.



Le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà lancé une révision allégée n°3 pour le même objet mais un terrain contigu. Elle ajoute qu'il est encore possible de reprendre la délibération prescrivant la révision allégée n°3 pour y ajouter la surface sollicitée par SSE.

Agnès CHAMILLARD quitte la séance à 20 h 43 pour une obligation familiale prévue.

Elle propose de reprendre la délibération D19062025-2 prescrivant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme pour y ajouter la surface de 7 100 m<sup>2</sup> comme indiqué sur le plan ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de Mme le Maire
- DÉCIDE de reprendre la délibération D19062025-2 prescrivant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme sur une surface de 8 000 m<sup>2</sup>
- DÉCIDE d'ajouter la surface de 7 100 m<sup>2</sup> situés les parcelles YI 42 et YI 43
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **4. Changement statutaire du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube**

Le maire expose le projet de modification statutaire du SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube). Cette modification vise à formaliser l'engagement volontaire du SDDEA dans une mission de gestion et la préservation de la ressource en eau potable, y compris pour les points de prélèvement non qualifiés de sensibles.

Elle propose de donner un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ÉMET un avis favorable à la modification statutaire proposée du SDDEA
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **5. Demande d'accord pour le projet de classement du buffet de l'orgue au titre des monuments historiques**

Le maire fait lecture d'un courrier de monsieur le Conservateur régional adjoint de monuments historiques. Dans ce courrier, il rappelle que la partie instrumentale de l'orgue de l'église est classé au titre des monuments historiques depuis le 9 mai 1980. Le buffet, quant à lui, a été inscrit par la commission régional le 13 mai 2024.

Pour son intérêt artistique et technique et pour harmoniser la protection de l'ensemble, il propose de présenter une demande de classement du buffet et sollicite l'avis nécessaire du Conseil Municipal. Elle propose de surseoir pour demander des précisions auprès du Conservateur régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SURSEOIT à l'émission d'un avis
- MANDATE le Maire pour demander des précisions quant aux obligations que ce classement engendrerait
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

### **➤ Informations diverses**

Le 1<sup>er</sup> adjoint informe

- des travaux d'entretien qui ont été réalisés sur l'église. Il a fallu rappeler l'entreprise suite à la constatation de fuites persistantes.
- qu'il a recontacté l'entreprise de maçonnerie qui doit prochainement refaire le mur du parc de Rioul

- que les travaux de démolitions du bien 22 rue Notre-Dame vont pouvoir redémarrer. Ils bénéficieront de l'aide Pactes des Territoires pour 36 800 € et le fonds de concours de la Communauté de Communes pour 25 000 €
- de l'avancée de la procédure d'échange de la rue Guy Dupas et la rue des Fossés, en cours avec le Département
- de l'avancement de l'avant-projet de l'aménagement de la grande rue

### ➤ **Intercommunalité**

Jérôme CHARDON informe que les travaux de gros œuvre de la future crèche vont démarrer dans les prochains jours.

Alain DE CUYPER expose que le choix du maître d'œuvre pour l'agrandissement de la maison de santé est prévu la semaine prochaine. La livraison est programmée pour octobre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21 h 38.

Les délibérations 16092025-1 à 16092025-5 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Mmes Agnès CHAMILLARD (uniquement pour la D 16092025-1), Corinne DE CUYPER, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Marielle PHILIPPON, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER, et MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER et Eric ROLLET.

La secrétaire de séance  
Mme Marielle PHILIPPON

Le Maire,  
Mme Chantal ROYER



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 17 septembre 2025 et publiée sur le site internet de la commune le 17 septembre 2025.